

Direction de la Jeunesse, de l'Education, de la Culture et des Sports

ACTES DU COLLOQUE:

« NEUJ PRO 2015 – 14e Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse »

INVITÉ D'HONNEUR

Le service civique

Intervenants:

Jean-Benoît DUJOL, délégué interministériel à la jeunesse
Samuel PÉRUTIN, volontaire en service civique au PIJ de Vichy
Clémence DESSALLES, volontaire en service civique au PIJ de Moulins
Aimie GOURGUECHON, volontaire en service civique au PIJ de Moulins
Jean-Sébastien LALOY, vice-président du Conseil Départemental de l'Allier en charge de la culture, du patrimoine, de l'enseignement supérieur, de la mémoire et de la jeunesse, maire de la ville de Cusset
Davy LEMAIRE, conseiller municipal de la ville de Dunkerque, délégué à la jeunesse
Oriane LEPASQUIER, agence du service civique

Animateur:

Joaquim TIMOTÉO, chargé d'études et de recherches à l'INJEP

Jean-Claude MAIRAL, président de l'association « Sur les pas d'Albert Londres » : Bonjour à tous et à toutes. Avant cette plénière avec le Conseil départemental de l'Allier, nous avons souhaité vous présenter deux petits films réalisés par des jeunes. Notre association « Sur les pas d'Albert Londres », située dans ce département, ici à Vichy, travaille avec des jeunes en formation de journalisme, communication. Elle permet à ces jeunes d'acquérir une expérience, notamment internationale. Tous les ans, nous organisons une itinérance. Cette année en 2015, ces jeunes accompagnés par des professionnels, notamment France télévisions, se sont retrouvés en Macédoine et en Albanie sur les pas d'Albert Londres sur le front d'Orient. Nous allons vous présenter un petit film de cette expérience. Manon Mercier, qui est là, qui était étudiante en licence pro journalisme de proximité à Vichy a participé à cette itinérance. Vous allez voir un petit film sur le bazar de Korça qui se déroule en Albanie. Par ailleurs, on organise, en lien avec la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier qui organise le forum « Journalisme et société » cette semaine, les rencontres francophones du reportage multimédia, francophones parce qu'ici à Vichy vous avez le Cavilam qui est un des trois grands centres français d'apprentissage du français langue étrangère. Nous avons lancé un appel à la francophonie. Nous avions 21 films de Roumanie, Burkina, Belgique et France. Nous avons souhaité vous présenter un petit film de 3'30 d'une jeune journaliste ici présente, Sonia Déchamps. Le film s'intitule « Les reines du stade ». Je vais leur donner très rapidement la parole. Il nous a semblé intéressant d'être ici au Neuj'pro parce que, dans cette ville, dans ce département, des jeunes travaillent sur la communication et le journalisme. Je vais donner la parole à Sonia qui va dire quelques mots.

Sonia Déchamps: J'ai produit et réalisé un petit documentaire de 3'30 sur une ville du 93 où j'habite, Saint-Denis. Le but était de montrer la réalité de la jeunesse dans la ville. Je me suis attachée à des filles qui jouent au foot. C'est une équipe féminine assez forte. Le but était de montrer d'autres réalités de la banlieue, de montrer la solidarité, l'entraide, le collectif.

Manon Mercier: Bonjour à tous. Je m'appelle Manon Mercier. J'ai participé à l'itinérance dans les Balkans de cette année avec l'association « Sur les pas d'Albert Londres ». Je veux remercier

l'association, l'ALDA aussi qui est un organisme qui était sur place dans les Balkans qui a largement participé à organiser l'aventure. Vous allez découvrir un petit documentaire. Ce sont des amis, d'autres journalistes qui étaient sur place, Tom et Louise. Le sujet est le bazar de Korça en Albanie. C'est une petite immersion dans ce pays dont on ne parle peut-être pas assez aujourd'hui. Ça a été une expérience extrêmement enrichissante humainement et culturellement parlant. On a eu de vrais échanges. Il y a eu un réel partage avec ce pays, ces personnes. Bonne projection.

Jean-Claude MAIRAL, président de l'association « Sur les pas d'Albert Londres » : Merci. J'en profite pour remercier la communauté d'agglomération, le département, la région, Annick Girardin, secrétaire d'état à la francophonie et au développement qui nous a permis cette démarche et tous nos partenaires. Je salue ici notre ami du PIJ, mission locale. Bonne projection.

Projections des deux films

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Bonjour à tous. Et merci pour ces deux films très riches et très informatifs sur l'état de difficulté, mais aussi la richesse de la jeunesse européenne à travers les différents aspects traités dans ces deux petits films. Je suis Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP et en charge de l'évaluation du service civique dans cet établissement. Mais ce n'est pas à ce titre que je suis là ce matin. J'ai la tâche d'animer cette table ronde qui va nous occuper toute la matinée. Je voudrais saluer la présence du député Lesterlin et Monsieur le préfet qui sont très investis dans le champ du service civique de longue date et qui continuent à l'être. Je voudrais souhaiter la bienvenue à l'ensemble de nos participants à cette table ronde qui est plutôt jeune, ce qui, au regard des remarques d'hier sur la pyramide d'âge de nos élus politiques, est rassurant de renouveau. C'est une table ronde presque paritaire. On a presque réussi sur les deux terrains. Je suis sûr que les débats en seront d'autant plus riches. Nous allons évoquer ce matin la question du service civique au cours de cette dernière plénière de ces rencontres. C'est une plénière consacrée à un programme en plein essor qui fête sa 5^{ème} année d'existence. Le service civique, c'est plus de 85 000 jeunes qui ont effectué une mission d'intérêt général dans le cadre du service civique. Ils devraient être 70 000 pour 2015 avec un objectif de près de 150 000 à la fin du quinquennat. Pour donner à voir ce qu'est le service civique et donner à voir ce que seront ses pistes de développement, on accueille ce matin Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse qu'on entendra dans quelques instants. Et, c'est aussi la diversité de cette table ronde, on entendra divers témoignages qui donneront un peu de chair à ce dispositif et éclaireront les atouts et les ambitions de ce programme phare du plan priorité jeunesse par ailleurs. Nous aurons des jeunes volontaires. En effet, il est important de donner la parole aux jeunes volontaires en service civique pour comprendre l'apport de ce programme à leur parcours. Nous aurons des collectivités de niveaux territoriaux différents. Monsieur le vice-président du Conseil départemental de l'Allier, Jean-Sébastien Laloy et Davy Lemaire, délégué à la jeunesse conseiller municipal de la ville de Dunkerque qui nous éclaireront sur leur expérience du service civique et pour finir Oriane Lepasquier de l'agence du service civique qui nous redira les efforts déployés pour accompagner la montée en charge de ce dispositif. On a tout le monde sur ce plateau : l'État, l'opérateur, les collectivités, les jeunes, tout ce qu'il faut pour faire un bon cocktail de ce riche débat de la matinée. Je vais passer la parole à Jean-Benoît Dujol pour nous dire un mot sur le service civique, pour le resituer plus largement dans le plan priorité jeunesse.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse : Merci Joaquim. Bonjour à toutes et à tous et merci de m'accueillir au Neuj'pro. Bonjour monsieur le député, mesdames, messieurs les élus et représentants de l'Etat. Je suis très heureux d'être ici, mais aussi très malheureux. Votre invité d'honneur était François Chérèque qui est indisponible pour cause de maladie. On aura tous une pensée pour lui ce matin. Quand je lui en ferai part, ça lui fera chaud au cœur de savoir que vous étiez nombreux et mobilisés sur ces sujets de jeunesse ce matin. C'est un rendez-vous qu'il est déçu de rater. Ça me donne l'opportunité de revenir à Vichy après l'ouverture des travaux que j'avais réalisée l'année dernière. Je suis ravi d'être parmi vous.

Le sujet de la matinée, le service civique, me touche tout particulièrement. J'ai contribué à le mettre en place. Et j'ai la chance aujourd'hui, en tant que directeur de la jeunesse, d'assurer la tutelle bienveillante de l'agence du service civique qui est l'opérateur chargé de mettre en place ce programme. C'est un programme ancien. Cela fait cinq ans qu'il a été porté sur les fonts baptismaux, notamment par monsieur Lesterlin ici présent et par Martin Hirsch. Et il n'est pas complètement faux de dire que, dans le cadre de la priorité jeunesse, la montée en charge du service civique prend une

dimension un peu différente. C'est un programme consensuel puisqu'il a été lancé sous la majorité précédente avec l'unanimité des parlementaires. Ce gouvernement a voulu lui donner une dimension particulière. Joaquim évoquait les objectifs quantitatifs qui sont devant nous, 70 000 jeunes en service civique en 2015, 110 000 en 2016, 150 000 en 2017. Cet horizon de 150 000 a toujours été présent et martelé à l'esprit comme un horizon vers lequel on devait tendre. Je crois qu'il a changé de signification. Initialement, 150 000 jeunes en service civique, c'était l'idée qu'environ 15% d'une classe d'âge doivent accomplir leur service civique. Comme on partait de zéro, l'idée était d'atteindre une sorte de seuil significatif à partir duquel la question du service civique devenait une question générationnelle, que tous les jeunes qui ont entre 18 et 25 ans se posent la question de faire ou non un service civique. L'idée est d'atteindre une masse critique. Mais dans le cadre du plan priorité jeunesse, il a été décidé de mettre en place le service civique universel. On n'a pas changé les objectifs quantitatifs. On tend toujours vers 150 000 jeunes en service civique. Mais il a une autre portée et une autre signification. La définition du service civique universel est que tout jeune qui souhaite accomplir un service civique puisse le faire. On estime que c'est 150 000 jeunes. Mais si c'est 200 000, ce sera 200 000. Si c'est 300 000, je m'avance un peu, ce sera 300 000. L'objectif politique est que chaque jeune qui souhaite accomplir son service civique puisse le faire. On est dans une logique non seulement de montée en charge mais aussi de reconnaître, c'est aussi ce qui fait la force du service civique, que les jeunes ne sont pas simplement des sujets de politique publique mais des objets de politique publique vers lesquels on va cibler tel ou tel programme, tel ou tel dispositif. Dans le plan priorité jeunesse, on a beaucoup de programmes et de dispositifs dédiés aux jeunes. On considère la jeunesse comme une ressource, un atout pour le pays et pas seulement un problème que l'on doit traiter. En cela, le service civique est représentatif et très en phase avec les sous-jacents, les principes qui sous-tendent la mise en place du plan priorité jeunesse. L'intérêt du service civique est double. Je parle souvent en réunion du double dividende du service civique. Les jeunes que l'agence interroge pour faire le suivi le résument de façon lapidaire mais efficace. Ils disent « être utile à soi et être utile aux autres ». Ce n'est pas l'un ou l'autre. C'est les deux en même temps. Ce qui est formidable avec le service civique de mon point de vue, c'est sa capacité à aider les jeunes et à faire en sorte que les jeunes aident la société. Le service civique a des vertus pour celui qui l'accomplit. On aura des témoignages de volontaires. J'espère qu'ils nous expliqueront que ça leur a plu et que ça leur a apporté beaucoup de choses. Quand on interroge les jeunes, ils sont extrêmement satisfaits de leur service civique. 85% de jeunes recommanderaient le service civique à leurs amis ou déclarent, après avoir fait leur service civique, qu'ils en sont extrêmement satisfaits. Quand on regarde les raisons pour lesquelles ils sont satisfaits, on s'aperçoit qu'ils mettent en avant la confiance en soi ou l'immersion dans un milieu professionnel qu'ils ne connaissaient pas, leur capacité à se former, à apprendre des choses, à se réorienter. 75% des jeunes qui ont accompli un service civique, six mois après la fin de ce service civique, sont en emploi ou en formation. Pour certains, ça s'inscrit dans une continuité, pour d'autres c'est l'occasion de bifurcation, d'un changement de pied. Le service civique en termes de parcours, et cette vision qu'on a de la jeunesse d'accompagner les jeunes dans leur parcours, joue un rôle fondamental dans des moments pour soi où on réfléchit à ce qu'on doit faire, ce qu'on peut faire, ce qu'on sait faire. On apprend des choses, on rencontre des gens. On se réoriente ou on approfondit son projet personnel et aussi professionnel. Ce n'est pas un gros mot que de mentionner ce point. D'ailleurs, je constate que les motivations des jeunes sont assez mélangées. C'est plus complexe qu'on ne l'imagine. Le service civique est utile aux jeunes qui l'accomplissent. On le sait. Mais il est aussi utile à l'ensemble de la société. C'est le deuxième dividende du service civique. En effet, ces jeunes accomplissent leur mission dans toutes sortes de structures au premier rang desquelles les associations qui, à plus de 80%, sont les organismes d'accueil du service civique, mais aussi les collectivités locales, les services de l'Etat. Quel que soit l'organisme au sein duquel ils accomplissent leur service civique, ils le font au service de missions d'intérêt général censées contribuer à la cohésion nationale. Ce sont des grands mots qui ne sont pas des gros mots. Il y a une volonté d'affecter ces jeunes à l'accomplissement de tâches avec une très forte utilité sociale, ce qui explique la présence très forte des associations parmi les organismes d'accueil. C'est quelque chose qu'on sait bien moins mesurer. On peut toujours demander au jeune s'il est content ou pas d'avoir fait son service civique. Heureusement, il est content. On peut lui demander s'il estime que ça l'a aidé dans son projet personnel ou professionnel. Il y a une question qui est devant nous, qu'on a un peu de mal à traiter, mais qui est pourtant fondamentale même si on a l'intuition de la réponse. C'est dans quelle mesure le service civique, surtout quand il atteint les chiffres qu'on connaît, contribue à améliorer la cohésion nationale et à accomplir des actions, des services qui ne seraient pas rendus si le service civique n'existait pas. Il y a des études en ce moment, domaine par domaine. On a présenté, en comité stratégique du service civique, une étude intéressante sur le rôle des jeunes en service civique dans

l'aide aux personnes âgées. C'est un domaine d'intervention assez idéal parce qu'on est dans le lien, ce qui est le cœur des missions du service civique, cette mise en relation, cette capacité des jeunes à casser la solitude de personnes âgées isolées. Ce sont souvent des missions de service public, d'intérêt général, souvent inspirées par des associations ou des collectivités locales. C'est un terrain idéal pour le déploiement du service civique. Les quelques éléments encore provisoires de cette étude sont assez intéressants et réconfortants dans la perspective de la montée en charge parce qu'au-delà des chiffres on sent bien le supplément d'âme qu'apporte le service civique aux côtés d'intervenants. Nos jeunes volontaires en service civique ne sont pas gérontologues, ils ne sont pas travailleurs sociaux. Il faut des gérontologues et des travailleurs sociaux pour s'occuper des personnes âgées dépendantes ou isolées. L'idée parfois un peu abstraite d'intervention complémentaire des jeunes en service civique s'incarne, s'illustre avec la grande capacité des jeunes en service civique et une vraie utilité et des mots très touchants et très forts dits par ces personnes âgées qui reconnaissent tout l'intérêt d'avoir ces visites. Il s'agissait d'un programme de visites hebdomadaires de ces jeunes. Il y avait des témoignages très touchants rapportés par le cabinet d'étude. Les personnes âgées expliquaient qu'elles se préparaient et attendaient avec impatience l'heure du rendez-vous avec ce jeune qui était devenu un peu un membre de la famille. C'est ce qui est fondamental pour moi avec le service civique. C'est sa capacité à nous aider tous, nous les vieux, parce que j'imagine que tu nous as classés dans les vieux en faisant état du caractère très jeune de cette table ronde. On est solidaire et on va se serrer les coudes. C'est aider le reste de la société dans des missions qui sont encore mal assurées. On sait que les besoins sociaux sont immenses en particulier dans la période que nous connaissons. Et c'est aussi aider le jeune dans la consolidation de son projet. C'est pour ça que cette montée en charge du service civique, c'est un terme technocratique, martial, industriel, recouvre des réalités très fortes, très sensibles, très intenses et très importantes pour le projet de société que nous défendons et que le gouvernement défend. Où en est-on de ce sujet ? 85 ou 90 000 jeunes ont d'ores et déjà accompli leur service civique depuis le début du programme en 2010. On a décidé qu'en 2015 il faudrait que 70 000 jeunes accomplissent le service civique. C'est caricatural, mais en un peu plus d'un an il faut qu'on accueille autant de volontaires qu'en l'espace de 5 ans. C'est une montée en charge extrêmement importante. En effet, pendant les premières années du dispositif, on est monté en charge assez vite et on s'est stabilisé en flux autour de 15 ou 20 000 jeunes. On a eu 35 000 jeunes l'année dernière. Chaque année, le nombre de volontaires accomplissant un service civique, en 2015, en 2016 et 2017, double. C'est l'objectif politique et opérationnel qui est devant l'agence du service civique. Il faut arriver à organiser une montée en charge exponentielle ou explosive du service civique. Comme souvent, en matière de politique publique, on est confronté à un dilemme qu'il ne faut pas trancher. Il faut le dépasser. C'est un dilemme entre qualité et quantité. En commençant, j'ai parlé de tout l'intérêt qu'avait le service civique pour le jeune et pour la société dans son ensemble. Il va de soi que c'est ce service civique-là qu'on veut généraliser, qu'on veut universaliser. On ne veut pas universaliser une autre forme de service civique. C'est pourtant le risque que l'on court en montant en charge, j'allais dire brutalement et j'assume cette brutalité, c'est important pour les jeunes et pour la société dans son ensemble. On court le risque de baisser la garde sur la qualité des missions, sur l'accueil des volontaires, la qualité de l'encadrement, le type de jeunes qu'on accepte ou qu'on exclut du service civique. Il faut que tous les jeunes dans leur diversité puissent faire leur service civique. Si on baisse la garde sur ces éléments fondamentaux qui constituent le cœur de l'expérience de service civique, on court un risque énorme. On court le risque d'universaliser ou de généraliser quelque chose qui n'est pas le service civique qu'on a connu pendant 5 années alors même que c'est cette expérience très forte, très positive qu'on veut faire croître et embellir. Ce dilemme est réel. Quand on met la pression aux organismes d'accueil, aux collectivités locales qui sont encore des partenaires insuffisamment impliqués dans le projet, quand on met la pression aux services de l'Etat, quand on demande aux préfets de remplir des objectifs quantitatifs, il faut rester ferme et expliquer qu'il y a deux commandes. C'est la quantité, il faut offrir cette opportunité à tous les jeunes qui le souhaitent, mais aussi la qualité. On ne saurait y déroger ou on trahirait complètement l'esprit du programme et on ferait semblant de remplir une promesse. Ce n'est pas notre objectif. C'est une montée en charge très rapide, très forte, avec cet enjeu de qualité à préserver. J'espère qu'on va arriver à 70 000 jeunes en 2015, ça va être dur. Il faut continuer à se mobiliser. Il y a beaucoup de représentants des collectivités locales dans la salle. C'est le message que je peux faire passer à vous professionnels de jeunesse. Le service civique, ce n'est pas que l'agence, ce n'est pas que l'affaire des associations, c'est aussi l'affaire ders collectivités locales qui sont minoritaires dans les organismes d'accueil. Elles jouent un rôle important de promotion du service civique, notamment avec l'écosystème associatif qui gravite autour de chaque collectivité. Les collectivités, même si elles ne sont pas organismes d'accueil à titre important, jouent quand même un rôle en matière de

service civique. On peut faire plus, on peut faire mieux. L'universalité du service civique pose la question de la file d'attente. Comment, sur un territoire, organise-t-on cette rencontre entre les offres et les demandes de service civique? Que répond-on à un jeune qui veut faire un service civique et qui ne trouve pas à proximité de chez lui où il se projette plus facilement une mission de service civique ? La collectivité locale, par son rôle évident de proximité, a un rôle particulier à prendre et à inventer. En effet, c'est une question qu'on ne se posait pas jusqu'à présent. C'est l'effet de masse qui nous pose une nouvelle série de questions en matière de développement du service civique. Sur les 70 000 missions qui doivent se réaliser en 2015, on a fait environ les deux tiers des agréments. C'est une bonne nouvelle. Il est compliqué d'avoir une vision très claire de l'accueil puisque nous n'avons que le premier semestre de recul. Et ce n'est pas au premier semestre que les grandes cohortes de service civique se réalisent. La saison du service civique est maintenant. C'est septembre, octobre et novembre. C'est là qu'on peut, ou pas, réussir 2015 en matière de service civique. Agréer une mission de service civique est très utile. Ça fait travailler les services déconcentrés et les services de l'agence. Mais ça n'est pas ça qui compte. Ce qui compte est d'accueillir des jeunes en service civique pour une mission déterminée. Ce rôle de concrétisation, de transformation de l'agrément en mission est central. Je voulais vous remercier de m'accueillir et de votre mobilisation en faveur du service civique.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci pour ces premiers mots. On pourra revenir sur l'inscription de ce dispositif dans ces premiers mois et plus largement dans le cadre de la priorité jeunesse. Vous parliez de la diversité des missions de service civique et de ses publics. Je voudrais qu'on évoque cette diversité de l'inscription de ce dispositif dans les parcours des volontaires en donnant la parole à trois jeunes volontaires ou ex-volontaires qui ont vécu ou vivent le service civique. Je commence par Samuel Pérutin qui est volontaire au PIJ de Vichy. Pouvez-vous nous décrire votre parcours? Que vous apporte cette mission de service civique? Et comment vous projetez-vous demain?

Samuel Pérutin, volontaire service civique au PIJ de Vichy: Bonjour. Merci d'être venus. Ma mission de service civique était de promouvoir le service civique, ce que j'ai fait le 29 septembre et qui se répétera une troisième fois. Ça m'a apporté quelque chose que je n'arrivais pas vraiment à faire. C'est de m'exprimer en public. D'être au point information jeunesse de Vichy Val d'Allier m'a apporté beaucoup de connaissances. Ça m'a aidé à communiquer parce qu'il faut tout dire, minute après minute.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Comment y êtes-vous arrivé ?

Samuel Pérutin, volontaire service civique au PIJ de Vichy: Au départ, j'étais dans le dispositif de la garantie jeune avec la mission locale. Le PIJ a informé ma conseillère de la mission locale qu'il cherchait un service civique. Je pense qu'elle a vu ma motivation pour le service civique et m'en a parlé. Je suis directement allé m'adresser au point information jeunesse.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Décrivez votre mission.

Samuel Pérutin, volontaire service civique au PIJ de Vichy: Je devais préparer un forum sur le service civique. Je l'ai fait le 29 septembre à la maison des associations de Vichy. Il a eu lieu à Moulins et se répétera à Montluçon.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Vous êtes un ambassadeur du service civique.

Samuel Pérutin, volontaire service civique au PIJ de Vichy : Officiellement non, mais un peu.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Comment voyez-vous la suite de votre mission ?

Samuel Pérutin, volontaire service civique au PIJ de Vichy : Je serai avec le point information jeunesse dans presque tout ce qu'il va faire pour l'intérêt général.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Vous avez dit que vous étiez initialement en garantie jeune. Continuez-vous à être suivi dans le cadre de la garantie jeune par la mission locale ? Comment cela se passe-t-il entre les deux ?

Samuel Pérutin, volontaire en service civique au PIJ de Vichy : Je suis suivi par ma conseillère de la mission locale. On est presque dans les mêmes locaux, donc le suivi se fait plus facilement.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse : Je trouve fondamental que le service civique fasse partie de l'arsenal des possibilités qu'on propose à un jeune en garantie jeune. Ce n'est pas toujours l'avis de tout le monde. Votre exemple est extrêmement intéressant et illustre bien que le service civique peut servir à tous les jeunes.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci Samuel. Je passe la parole à Clémence Dessalles. Vous êtes aussi accueillie par un PIJ, celui de Moulins. Comment êtes-vous arrivée à cette mission de service civique au sein du PIJ ?

Clémence Dessalles, volontaire en service civique au PIJ de Moulins: Bonjour à tous. J'ai 23 ans. Je viens d'un BTS assistant de gestion de PME/PMI que j'ai passé à Montluçon en 2013. J'ai ensuite intégré la licence professionnelle « Entreprendre en territoire rural » à l'IUT de Moulins. A la suite de ma licence, j'ai souhaité partir à l'étranger. Je suis partie 9 mois comme fille au pair en Irlande. A mon retour, je souhaitais intégrer la vie active si possible en revenant à Moulins, ville pour laquelle j'ai eu un vrai coup de cœur pendant mon année de licence. Comme j'avais côtoyé, au cours de mon cursus universitaire, le point information jeunesse, mes collègues actuelles Laurence et Amélia connaissaient mon souhait de revenir dans cette ville et m'ont proposé la mission de service civique en attendant de trouver un vrai job. J'ai bien sûr accepté cette proposition. C'est très enrichissant. Je connaissais déjà la structure et l'équipe. Je savais qu'il n'y aurait aucun souci. Je connaissais plus ou moins mes missions. Elles sont nouvelles chaque jour. Aucune journée ne se passe de la même façon. C'est une expérience vraiment enrichissante. On intègre l'équipe à part entière. On est membre de l'équipe, membre de la structure. J'aide mes collègues au quotidien à l'accueil des usagers, des étudiants principalement. On les accompagne dans leurs démarches, rédaction de CV, de lettres. Je participe également à la mise en place de projets pour la ville de Moulins avec mes collègues.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Quand s'arrête votre mission ?

Clémence Dessalles, volontaire en service civique au PIJ de Moulins : Ma mission s'arrête en juin puisque j'ai commencé mon service civique il y a un mois. C'est une période un peu courte.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Etes-vous la seule volontaire au PIJ ?

Clémence Dessalles, volontaire en service civique au PIJ de Moulins: Je suis la seule volontaire actuellement. Mais je suis la troisième. Il y en a déjà eu deux avant moi pour qui l'expérience a été très bonne aussi. La première a trouvé un emploi avant la fin de son contrat. La deuxième est partie en Belgique pour ses études. Le service civique au PIJ était un tremplin pour elle avant de se remettre à ses études.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci pour ce témoignage. Aimie Gourguechon, vous avez été accueillie par le Conseil départemental de l'Allier. Votre mission de service civique est terminée. Vous êtes une ex-volontaire avec un parcours différent. Dites-nous comment le service civique s'est inscrit dans votre parcours et ce qu'il vous apporté.

Aimie Gourguechon, volontaire en service civique au PIJ de Moulins: Mon parcours en service civique est différent de mes collègues. J'ai intégré un service civique au Conseil Départemental de l'Allier après deux échecs au bac scientifique. Pour avoir mon bac, je suis passée par la plate-forme MOREA qui m'a permis de ne repasser que les matières dans lesquelles j'avais échoué. J'ai pris contact avec Maud Goncalvès à la Ligue de l'enseignement qui m'a fait intégrer ce service civique au Conseil Départemental de l'Allier. Ma mission était d'être co-animatrice. Avec mes collègues François Petit et Chloé Jara, je m'occupais du conseil départemental jeunes. On travaillait sur le journalisme avec un

groupe spécifique. Les 10 mois se sont écoulés. J'ai intégré une préparation aux concours sociaux à Nevers pour être éducatrice spécialisée dans la protection de l'enfance. Le service civique me donne l'avantage de me dispenser de l'écrit de mes concours sociaux. C'est un énorme avantage. Je cherche un patron pour un apprentissage d'éducatrice spécialisée pour intégrer la formation cette année. Sinon, je continuerai ma préparation aux concours sociaux et je tenterai ma chance l'année prochaine.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci pour ce témoignage. On voit la diversité et la richesse des expériences et comment ce programme s'inscrit dans les parcours des jeunes. Être utile à soi, être utile aux autres. Les trois témoignages de ce matin illustrent bien cela, que ça s'inscrive dans un raccrochage aux études, dans le parcours professionnel ou d'orientation à l'origine. Cette diversité de parcours montre la nécessité de continuer à offrir des missions de qualité et en nombre suffisant pour absorber le nombre important de jeunes qui souhaitent intégrer le service civique. Aujourd'hui, une demande sur quatre est satisfaite. Ce développement de l'accompagnement va passer par un développement accru auprès des partenaires. Il a été rappelé que 80% des missions sont portées par les associations. Demain, certains services de l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales, ont à trouver leur place dans ce dispositif. Si on dépassait les 170 000 ou les 300 000, d'autres problèmes viendraient se poser si la jauge doublait à nouveau. Mais ce n'est pas le sujet du moment. Il serait intéressant d'aborder cette place des collectivités maintenant avec deux expériences territoriales. D'abord celle du Conseil départemental de l'Allier. On vient d'avoir un témoignage très intéressant d'Aimie sur sa mission au Conseil départemental. Jean-Sébastien Laloy peut dire ce que le département fait dans ce domaine, envisage de faire avec quelles perspectives et à quel horizon.

Jean-Sébastien Laloy, vice-président du Conseil Départemental de l'Allier : Bonjour à toutes et à tous. Le Conseil Départemental a fait le choix en 2011, un an après le lancement du dispositif, de recruter des jeunes en service civique dans la collectivité en partenariat avec la Ligue de l'enseignement. Le Conseil Départemental fait la demande d'agrément, mais s'adresse à la Ligue de l'enseignement pour accueillir des jeunes en service civique dans la structure. L'objectif initial était de 5 jeunes chaque année. Il n'a pas été atteint. Il n'est pas atteint encore aujourd'hui puisque le Conseil Départemental a accueilli un jeune en service civique chaque année et cette année deux. On espère que ça va se poursuivre parce que le retour d'expérience est extrêmement positif. Vous avez eu raison de rappeler, monsieur le délégué interministériel, que les collectivités territoriales ne prennent pas suffisamment part au dispositif, sans doute pour deux raisons. La première, c'est par méconnaissance du dispositif. Je ne parle pas pour le Conseil Départemental mais pour des toutes petites collectivités territoriales. J'en dirai un mot tout à l'heure. La deuxième raison est par manque de moyens. Je ne vais pas vous faire le refrain sur les difficultés des collectivités territoriales. Vous l'avez précisé, il faut nécessairement un encadrement des jeunes en service civique. D'un côté, les moyens pour les collectivités baissent, notamment moyens humains, de l'autre les missions ne cessent d'augmenter. L'encadrement indispensable pour le jeune accueilli en service civique dans une collectivité peut parfois poser problème. Ca peut être aussi considéré comme une réponse à cette difficulté, même si, je précise bien, qu'un jeune en service civique ne doit pas remplacer un agent d'une collectivité. Ce n'est surtout pas l'objectif. Je vais prendre un exemple qui va me permettre de parler de la problématique des petites collectivités. Je suis par ailleurs maire de la ville de Cusset, juste à côté d'ici. Vue de Paris, c'est une petite collectivité de 14 000 habitants. C'est la deuxième ville de l'agglomération. On vient de voter en conseil municipal une demande d'agrément pour prendre des jeunes en service civique. On a fait cette démarche suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires depuis l'an dernier. Nous sommes partis du principe que, dans le cadre de ce dispositif, la commune manque de moyens, mais que l'objectif de ce dispositif est d'effectuer une mission citoyenne à destination des enfants des écoles de la commune et que, par ce biais-là, on peut aussi développer la mission citoyenne pour les jeunes que l'on accueille en service civique. C'est le double dividende dont vous parliez tout à l'heure. C'est apprendre pour le jeune qui est accueilli, mais c'est aussi transmettre dans le cadre de la mission qui lui est confiée. C'est ce qu'on compte faire dans le cadre des temps d'activités périscolaires avec les moyens dont dispose déjà la collectivité pour mettre en place ces temps d'activités périscolaires, mais aussi avec le jeune en service civique qui va accompagner, faire des propositions dans le cadre de ces temps d'activités périscolaires et qui, et c'est très important et rejoint les missions d'Aimie au Conseil Départemental, va pouvoir être perçu différemment par les enfants des écoles. A Cusset, il va être au contact des enfants des écoles. Au Conseil Départemental, Aimie a beaucoup travaillé sur des dispositifs jeunes. C'était un peu les thèmes de la conférence d'hier également, la place des jeunes dans les politiques jeunesse. Le fait, dans le cadre des temps d'activités périscolaires ou dans les missions

jeunesse du Conseil, Départemental, d'avoir comme interlocuteur un jeune, c'est une bonne chose et ça donne de la crédibilité. Dans les misions que l'on souhaite confier à ces jeunes en service civique à Cusset, notamment pour des missions de sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire, aux risques d'addiction, aux dangers d'internet, à la sécurité à la sortie des écoles, le fait qu'un jeune dans cette mission citoyenne leur explique tout cela donne une vraie crédibilité. Il y aura une vraie attention des enfants à cela. Le dispositif se développe dans les collectivités territoriales. Il a besoin d'être expliqué. Il a besoin d'une plus grande communication, notamment vers les petites collectivités territoriales. Je prends l'exemple de ma commune qui a déjà des services importants. Mais en zone rurale, il y a de toutes petites collectivités avec des moyens humains ou financiers limités avec pourtant des missions à destination des administrés du public qui sont importantes pour le lien social, pour la cohésion. On peut y développer des missions qui correspondent à des services civiques. Malheureusement, ces collectivités sont dans la méconnaissance totale de ce dispositif. Il y a un travail à mener de ce côté-là. J'en profite pour vous faire remonter ce message sur la sensibilisation de ces différentes collectivités territoriales. En effet, ce dispositif fonctionne. Le retour d'expérience au niveau du Conseil Départemental est prometteur. Il y a eu d'excellentes expériences à la fois pour le Conseil Départemental et pour les jeunes accueillis au sein de la structure. J'espère que ça se passera bien aussi dans ma commune. Comme vous le disiez, ça a été bénéfique pour tout le monde, à la fois pour les jeunes qui sont accueillis et pour la structure. C'est essentiel. Le service civique apporte à nos collectivités un nouveau regard sur la façon de mettre en œuvre les politiques jeunesse. On a des services, je ne vais pas dire qui se sclérosent, mais avec des dispositifs qui ne se réinventent pas toujours. Accueillir ce regard nouveau, d'accueillir cette jeunesse, cette envie de transmettre quelque chose nous fait évoluer. C'est essentiel pour les collectivités, pour les politiques qu'on y développe.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci pour cette évocation du cas de l'Allier avec ce double exemple, intermédiation pour le Conseil Départemental et d'agrément direct pour la commune. Ce sont deux modalités d'inscription d'une collectivité dans le dispositif. On y reviendra et sans doute aussi avec les questions qui arriveront. Autre expérience, celle de Davy Lemaire. Vous êtes conseiller municipal de Dunkerque, délégué à la jeunesse. Dans votre commune, il y a une grande histoire du service civique dans vos pratiques.

Davy Lemaire, conseiller municipal de la ville de Dunkerque, délégué à la jeunesse : Exactement. Bonjour à tous. Je suis très heureux de participer à ce débat sur le service civique. Je vais parler un peu de moi. J'ai été relais jeune pour la ville de Dunkerque dans un dispositif de démocratie participative, il y a de ça un petit moment maintenant. J'ai découvert le service civique volontaire avec l'AFEV qui est l'ancêtre du service civique actuel. Je suis le doyen des volontaires autour de cette table ronde. Je suis très content qu'il y ait des bébés. Je suis très fier de voir que le service civique continue. C'était le service civil volontaire. Des gens ont cru en ce dispositif. Ils se sont battus pour. C'est un très grand dispositif. Ce que je suis aujourd'hui, conseiller municipal délégué à la jeunesse, c'est parce que je suis passé par ce dispositif. C'est parce que j'ai pu apprendre à parler devant vous. Ce n'est pas en dehors que j'aurais pu l'apprendre. Pour la ville de Dunkerque, le service civique est l'une des clefs de l'insertion sociale et professionnelle qui entre dans le cadre d'un parcours de réussite qui est un des axes de la politique jeunesse de la ville. Je dis bien une des clefs. Je parle bien aussi d'insertion sociale et professionnelle, pas que professionnelle. Les missions de service civique ne se substituent pas à un boulot. C'est très important pour nous. J'y reviendrai un peu après. Je vais vous donner quelques chiffres. Depuis 2012, la ville de Dunkerque a accueilli dans tous les services de la ville près de 100 jeunes volontaires en service civique, environ 24 volontaires par an, deux promos de 12. Sur le territoire avec les associations et les partenaires de la jeunesse, ce sont 350 jeunes volontaires en service civique depuis 2012. Cela fait un total de 450 jeunes volontaires en service civique. On continue sur cette dynamique. Je ne vais pas tout vous expliquer. J'espère que vous aurez des questions. On insiste sur l'accompagnement des jeunes. On est plus dans la qualité que dans la quantité, même si pour vous 24 par an ça fait beaucoup. On a atteint un maximum pour la qualité. On ne pourra pas aller au-delà en quantité. En effet, on veut renforcer l'accompagnement de ces jeunes. Nous avons décidé de mettre en place 4 semaines de formation pendant la période de volontariat qui est de 8 mois à Dunkerque. Franck Claeyssen, le coordinateur chargé de mission du service civique pour la ville de Dunkerque, fait un gros travail. Je salue son travail. L'importance du coordinateur est essentielle dans la réussite de l'accompagnement des jeunes volontaires. Tout repose sur lui, sa relation avec les jeunes, le travail qu'il fait avec les partenaires. La compréhension du service civique passe par lui pour les partenaires, les services de la ville. Les tuteurs dans les services de la ville et les associations partenaires sont

importants. En effet, on monte des conventions avec des associations qui accueillent des volontaires de la ville de Dunkerque. On a mis en place un guide du tuteur qu'on peut diffuser. Le troisième point important, ce sont les missions. Il faut éviter qu'un volontaire en service civique ne remplace un emploi dans la collectivité ou dans une association. Les missions sont créées spécifiquement pour le volontaire. Et elles se terminent avec le volontariat du jeune. Il n'y a pas de continuité. Il n'y a pas de reprise de la mission par un salarié. C'est bien une mission spécifique créée pour le volontaire. Ce cadrage nous semble très important. Qu'est-ce que ça apporte à la ville de Dunkerque ? Ça n'apporte pas en priorité à la ville de Dunkerque. Ça apporte à nos jeunes. J'en témoigne parce que je suis passé par là. Je vais souvent voir les volontaires dans leur mission. Je participe à leur semaine d'intégration. On voit ce qui se passe, comment ils évoluent. C'est une aventure humaine pour eux qui est extraordinaire. Tout au long de leur volontariat, ils gagnent en confiance. Ils deviennent plus matures. Ils sont actifs. Ils sont posés. Ils gagnent en compétence, en connaissance. Ils se créent un réseau. Beaucoup de jeunes avant d'être volontaires en service civique n'ont pas toujours un réseau. En devenant volontaires, ils se créent un réseau. Surtout, il faut garder son réseau et l'étendre. C'est important dans la vie même pour du boulot. C'est un engagement citoyen. J'aime bien le slogan de l'AFEV « être utile ». En effet, les jeunes se sentent utiles grâce à ce volontariat. Ça apporte beaucoup de choses à la ville. Ça crée du lien avec les habitants, car des missions se font directement en direction les habitants. Les jeunes sont ambassadeurs de la ville en étant volontaires à la ville. Une étude conforte les chiffres de monsieur Dujol. Cette étude porte sur les quatre premières promotions. 75% de sorties positives, c'est-à-dire avec reprise d'une formation ou un emploi. Mais que fait-on des 25% restants ? C'est pour cela que je disais que le service civique était une des clefs de l'insertion sociale et professionnelle. On a d'autres clefs. On multiplie les portes autour pour qu'un jeune qui n'a pas le déclic à la suite du volontariat soit encore accompagné par la ville de Dunkerque, dans un autre dispositif, en lien avec la mission locale avec laquelle on a un fort partenariat. Les partenariats sont très importants notamment pour les quatre semaines de formation. On fait intervenir un sophrologue, la mission locale et plein d'autres. Pour terminer, je voudrais vous dire, à vous tous ici présents, d'aller voir vos élus et aux élus présents que c'est un choix politique que de mettre en place le service civique au sein de la ville. Il faut le faire, tout simplement.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: C'est un témoignage deux en un, élu et ex-volontaire passionné et passionnant sur les effets du programme. Les volontaires autour de la table l'évoquaient déjà tout à l'heure. On a un effet à long terme de ce type de programme qu'on atteint par d'autres voies. Oriane Lepasquier, nous avons entendu plusieurs interventions, le manque d'information des collectivités a été évoqué par monsieur Laloy comme frein au développement du programme. Comment, à l'agence du service civique, prenez-vous en compte ce paramètre ? Comment accompagnez-vous les associations, qui sont l'essentiel des relais de ce programme, et les collectivités pour leur agrément, pour le tutorat ? Quelle est l'action de l'agence sur ce terrain ?

Oriane Lepasquier, agence du service civique: Bonjour à tous. J'ai bien noté la demande d'information complémentaire, notamment pour les petites collectivités. Je suis ravie d'entendre ces témoignages des jeunes et des collectivités qui les accueillent. Ce sont eux les meilleurs ambassadeurs du service civique. Ils sont les mieux placés pour expliquer pourquoi c'est intéressant à la fois pour un jeune et pour une collectivité ou une association ou un service de l'Etat de s'engager dans cette aventure humaine-là. Jusqu'au début de l'année, le service civique se développait doucement. On avait à peu près 20 à 25 000 jeunes par an. L'année dernière, 35 000. On développait 5 à 10% de plus par an, mais on n'allait pas beaucoup plus loin que ça. La demande des jeunes de s'engager dans le service civique a toujours été très importante. L'année dernière, on avait environ 4 candidatures par offre de mission disponible. Ça vous donne une idée de l'ampleur de la demande. On parlait toujours de l'objectif de 100 000, 150 000 jeunes à la fin du quinquennat pour que la jeunesse puisse s'engager de manière plus systématique dans une mission d'intérêt général. Mais on ne nous prenait pas très au sérieux. C'était un dispositif sympathique, avec des jeunes qui étaient contents d'avoir leur mission. Ça occupait quelques associations, quelques collectivités pionnières dont deux autour de la table. Mais on n'allait pas beaucoup plus loin. Vous vous souvenez tous de ce qui s'est passé au mois de janvier. C'est dans ce contexte que le service civique se développe. En effet, on a tous entendu cette demande d'engagement, de plus de citoyenneté, de plus de cohésion sociale. C'est pour ça que le service civique est là. Il a été conçu dans cet objectif de renforcer la mixité sociale et la cohésion nationale. C'est pour ça qu'il se développe aujourd'hui. Côté service civique, on assiste à une petite révolution puisque l'objectif, cette année, est de doubler le nombre de jeunes et d'encore le doubler d'ici la fin du

quinquennat pour arriver à 150 000 jeunes. On travaille avec beaucoup de nouveaux partenaires. Sur les 5 000 organismes agréés jusqu'à présent, les collectivités ne représentent que 6%. La marge de progression est certaine en raison du contexte que je vous citais précédemment. Jusqu'à l'année dernière, on n'avait pas de possibilités d'aller chercher de nouveaux partenaires pour des raisons budgétaires notamment. On n'a donc pas fait d'efforts particuliers de communication puisque que les associations, notamment de l'éducation populaire, s'étaient très bien emparées du service civique. Depuis quelques années, on était dans un entre-soi. C'est la première année où on est dans une démarche très dynamique de recherche de nouveaux organismes d'accueil pour répondre à la demande des jeunes. Notre développement est structuré autour de trois axes. On travaille beaucoup avec des gros partenaires associatifs au niveau national notamment, pour essayer, parmi ceux qui étaient déjà engagés dans le service civique, d'aller encore plus loin. On fait un travail interministériel avec un comité de pilotage interministériel présidé par François Chérèque pour mobiliser les ministères selon leurs compétences et notamment pour l'accueil de volontaires dans les services de l'Etat. Le dernier axe est celui de la mobilisation territoriale sous l'impulsion des préfets pour développer le service civique, notamment grâce aux référents du service civique dans les directions départementales et des directions régionales de la jeunesse et de la cohésion sociale. Je salue ceux qui sont éventuellement présents dans la salle aujourd'hui. Je n'ai pas encore vu tout le monde. C'est notamment grâce à eux que le service civique peut se développer au niveau territorial et auprès des collectivités. Notre objectif cette année est de rendre le service civique universel comme vous l'avez entendu pour répondre à la demande des jeunes qui veulent s'engager dans ces missions d'intérêt général. Vous avez entendu que plus de 80% des volontaires sont accueillis par le secteur associatif. Notre objectif est que la culture du service civique soit aussi développée dans le secteur public. Développer des missions citoyennes d'intérêt général, qui mieux que le secteur public peut le proposer ? Bien entendu, le secteur associatif. Mais, cette culture doit se développer dans les services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les collectivités. Un certain nombre a déjà fait beaucoup pour le service public, notamment les deux témoignages extrêmement intéressants autour de cette table ce matin. Mais l'accueil de volontaires dans les collectivités, depuis 2010, n'a concerné que quelques centaines de collectivités, en majorité des communes. La marge de progression est énorme. On est convaincu que beaucoup de missions d'intérêt général peuvent rapprocher les institutions des citoyens en mobilisant des volontaires qui vont être acteurs de vos politiques publiques au sein de vos collectivités et peuvent permettre d'avoir une autre relation avec les usagers et les citoyens et de renforcer, c'est notre objectif de départ, la cohésion nationale. Il y a déjà des choses qui se développent cette année puisqu'on doit doubler le nombre de volontaires en service civique. On approche du 100 000° volontaire. On l'aura bientôt. C'est une très très bonne nouvelle. On voit que les collectivités répondent à ce projet-là. On est passé de 6% à 8% de collectivités dans les organismes d'accueil. C'est une première marche, mais on peut aller plus loin. Comment faire pour aller plus loin ? On a commencé à travailler avec le CNFPT pour développer des outils d'information, de communication et de formation à destination des agents et des élus des collectivités territoriales sur le service civique. On aura une conférence dédiée au salon des maires dans un peu plus d'un mois pour mieux toucher notamment les petites communes et mieux informer sur la possibilité d'accueillir des volontaires. Vous l'avez dit, ce dispositif est encore trop confidentiel même si on en a beaucoup parlé depuis le début de l'année, même s'il y a eu beaucoup de médias, beaucoup d'annonces. Malheureusement, toutes les collectivités qui pourraient être intéressées ne le savent pas encore. Et quand elles peuvent le savoir, elles ne savent pas comment s'y prendre. Il y a deux possibilités, soit d'accueillir directement les volontaires dans ses services via un agrément direct et c'est ce que fait la ville de Dunkerque, soit la possibilité de passer par une association qui peut vous accompagner dans les démarches administratives. D'une manière générale, le point d'entrée pour les collectivités, ce sont nos référents service civique dans les directions départementales de la cohésion sociale. Il y a au moins un référent par direction départementale. Notre site internet donne toutes leurs coordonnées. Ce sont ces référents qui animent le service civique au niveau territorial et c'est grâce à eux qu'on peut avoir un développement notamment en direction des collectivités.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci beaucoup Oriane. On arrive à la fin de ce premier tour de table. On voit que le service civique est bien plus qu'une politique pour la jeunesse. C'est une politique de cohésion sociale. C'est ce que j'ai compris avec vos témoignages. On peut vous donner la parole, monsieur Lesterlin, et donner la parole à la salle pour vos réactions, vos questions. On interagira en conséquence. Monsieur Lesterlin.

Bernard Lesterlin, député de l'Allier, membre du comité stratégique de l'agence de service civique : Pour poser des questions précises, je voudrais vous faire une ou deux suggestions. Sur les témoignages. Samuel, tu nous as dit que tu relevais de la garantie jeune et que tu fais ton service civique au PIJ de Vichy. Comme on n'a pas tous les jours un délégué interministériel dans l'Allier, Jean-Benoît, je profite de ta présence. Le principe de la loi est que, quand on fait son service civique, on a une suspension des droits et on retrouve l'intégralité de ces droits dès qu'on a terminé son service civique. Avec l'introduction de la garantie jeune qui est bien spécifique, qui s'étale sur une période longue qui a sa raison d'être, il faut faire une exception au principe que nous avions posé dans la loi. Un jeune qui relève de la garantie jeune qui fait son service civique doit garder le bénéfice de sa garantie jeune pendant la totalité de son service civique. Je n'ai pas la certitude que ça ait été décidé administrativement et que ça ait fait l'objet d'un règlement. Jean-Benoît pourras-tu répondre à cette question ? Deuxième témoignage, Clémence, je n'ai pas d'inquiétude, tes deux prédécesseurs ont trouvé une voie. Tu as un bagage important. Tu sortiras du service civique avec une activité professionnelle. Aimie, j'ai trouvé ton témoignage intéressant parce que dans ta démarche de rependre des études, passer un concours, il y a avait eu une reconnaissance de l'expérience que tu avais acquise pendant ton service civique. Question à nos amis de l'agence et de la direction de la jeunesse : où en est-on vraiment de la reconnaissance et de la valorisation de l'expérience de service civique ? On en parle, on en parle mais le cadre me semble encore un peu flou. Pour l'attractivité du service civique, le fait de savoir qu'on ne perd pas son temps dans le service civique et que, dans la suite de son parcours, on verra cette expérience reconnue, c'est extrêmement important. Je prendrai le quatrième témoignage. Il est là comme élu, mais c'est un ancien du service civique. Davy, tu nous as montré en quoi l'engagement, c'était effectivement le papa du service civique puisque c'était le service civil volontaire, tu étais un des premiers à le faire, est durable. Aujourd'hui, il est élu et il s'occupe de promouvoir dans sa collectivité, et dans une continuité républicaine puisqu'il y a eu des alternances, le développement de l'engagement citoyen des jeunes. Tu illustres parfaitement ce qu'on cherche avec le service civique qui est la forme hexagonale de l'engagement. Je dis hexagonale parce qu'il y a un truc dont on ne s'occupe pas assez, c'est l'espace en dehors de l'hexagone. Si on veut développer le service civique, il ne faut pas qu'on reste franco-français. On a le SVE, le service volontaire européen. On a toutes les autres formes d'engagement, notamment, piloté par France volontaires, le volontariat international de solidarité en administration, en entreprise etc. Mais si on veut rester dans l'esprit du service civique, il faut qu'on passe à l'étape internationale. Pour l'instant, ça n'est qu'un vœu pieux. Il est très important de se mettre dans la tête que cela ne sera possible que si, en France, pour que nos jeunes bénéficient d'une expérience à l'étranger, on s'organise pour accueillir les jeunes étrangers qui sont dans une démarche d'engagement dans leur propre pays et qui pourraient venir effectuer leur engagement chez nous en France. Organiser ça en France, c'est pratiquement partir de zéro. Il faut qu'on s'en préoccupe. Si on veut répondre à toutes les aspirations des jeunes et à toutes offres des organismes d'accueil, il faut aussi envisager la mobilité géographique. Il faut pouvoir accueillir ici dans le Bourbonnais des jeunes Bretons. Il faut que des Alsaciens puissent aller aider les collectivités à replanter des arbres après les incendies de forêt dans le midi méditerranéen. Il faut mobiliser les collectivités territoriales pour organiser la logistique de cette mobilité. On croit tous que la mobilité coûte cher parce qu'il va y avoir un voyage en plus, que ce soit un voyage en avion à l'étranger, que ce soit le train pour aller d'une région à l'autre. Ce n'est pas ça qui coûte cher. Il faut absolument envisager l'engagement volontaire dans la mobilité. C'est bien d'aider les gens autour de nous, mais aller voir ailleurs, c'est encore mieux.

Laure Feret, directrice adjointe sport jeunesse coopération associations au Conseil Départemental de l'Essonne: J'ai une remarque. Le personnel politique a pas mal changé suite aux élections municipales et départementales. Il y a un vrai rôle des administrations déconcentrées. J'ai bien entendu l'appel de l'élu de Dunkerque pour que les services territoriaux mobilisent leurs élus. Il y a un vrai rôle à jouer, insuffisamment joué jusqu'à présent, des administrations déconcentrées auprès de tous ces nouveaux élus pour les sensibiliser au service civique. Cela faciliterait le travail des agents et la poursuite des programmes engagés. Deuxième remarque, les collectivités territoriales sont en tension financière, mais aussi en ressources humaines. Dans mon administration, il est plus compliqué aujourd'hui de mobiliser des collègues pour tutorer des missions de service civique si on veut qu'elles gardent une qualité satisfaisante. Ça apporte beaucoup à la collectivité. On a utilisé le service civique comme outil de management pour remobiliser des agents, formaliser leurs compétences, développer des compétences pour pouvoir tutorer ces jeunes. Mais quand les équipes sont en tension, ça devient plus compliqué parce que c'est du temps et de l'engagement de l'agent. Il faut un engagement important pour que les placements restent à niveau. Monsieur le délégué, vous parliez de la double

ambition qui est à la fois qualitative et quantitative. Il y a véritable enjeu autour des collectivités territoriales. Et troisième remarque, je m'inscris complètement dans ce qui vient d'être dit sur l'international. Dans le cadre des coopérations décentralisées des collectivités territoriales, on peut vraiment avoir intérêt et à envoyer des jeunes et à recevoir des jeunes de la collectivité partenaire. Mais il faudrait que ça soit un peu simplifié. Y compris légalement, c'est un peu le parcours du combattant. Il y aura là encore des possibilités d'accueil.

Sonia Reiss-Guinot, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : Je voulais apporter un témoignage du conseil départemental, insister sur plusieurs points et faire remonter une grosse difficulté que nous avons eue, mais surtout que les jeunes ont eue. J'ai trois ans d'expérience en service civique au conseil départemental des Bouches-du-Rhône. La première année, en 2013, 20 recrutés en intermédiation avec Unis-cité avec l'aventure Marseille capitale européenne de la culture, médiation culturelle pour simplifier. En deuxième année on s'est demandé si on n'avait pas les compétences en interne en RH, tutorat. 8 recrutements de volontaires en régie directe pour de la médiation culturelle et de la médiation numérique. Cette année, on repart sur 14 services civiques avec toujours médiation culturelle et médiation numérique. Et comme on accueille l'Euro 2016, deux services civiques pour l'Euro 2016. En 2017, il y aura la capitale européenne du sport. En 2024, les jeux olympiques. On surfe sur les événements de Marseille. Je voudrais qu'on insiste sur le rôle du tutorat qui est une des clefs de la réussite. Sans tutorat, sans formation des tuteurs, sans expliquer ce qu'est tutorer un service civique, ça ne marche pas. On a fait le choix, au conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur les conseils d'Unis-cité, de recruter les services civiques en binôme parce que nous avons la volonté de recruter, je n'aime pas ce terme, les NEET. Tutorer un NEET n'est pas la même chose que tutorer un bac + 5 ou un bac + 6 ou un jeune diplômé. Avoir ce binôme intelligent composé d'un jeune éloigné du savoir formel et d'un jeune qui peut l'accompagner donne de l'émulation et des choses formidables. Je voudrais insister aussi sur le fait que ça bouscule nos pratiques en tant que fonctionnaires et ça nous fait du bien. En effet, ça apporte du sang neuf et ils ne font pas d'autocensure comme on peut en faire dans les collectivités territoriales. C'est très important. Je voudrais insister aussi sur les passerelles avec les diplômes. La jeune fille l'a dit. On a eu un partenariat avec la DRJSCS sur le diplôme BP JEPS. Nous avons réussi par l'expérience de service civique de ces jeunes à les faire dispenser de certaines épreuves pour leur permettre d'accéder directement à ces diplômes. Il faut vraiment avoir une réflexion sur l'après. Cette expérience est formidable pour tout le monde. Mais que se passe-t-il après ? Tous me l'ont dit. J'en viens à la difficulté. C'est surtout les jeunes qui l'ont eue. Nous avons eu une grosse difficulté avec l'agence de paiement l'année dernière. Recrutement en novembre des services civiques, indemnité des services civiques arrivée en janvier. Ça n'est pas possible. Quand un jeune est recruté au mois de novembre, il faut absolument qu'à la fin du mois il ait son indemnité, d'autant plus qu'on joue sur la mobilité. Ce ne sont pas seulement des jeunes des Bouches-du-Rhône, mais aussi des jeunes d'autres départements qui doivent se payer leur colocation, à manger. Ce n'est pas possible qu'ils soient payés deux ou trois mois après.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: On va apporter des premières réponses à ces questions. J'ai entendu la question de la valorisation du service civique avec la reconnaissance de l'expérience, mais aussi avec les passerelles existantes. Il y a la question du tutorat, de la mobilité et de sa logistique qu'elle se fasse sur le territoire national ou à l'étranger. Il y a les difficultés des collectivités pour accompagner ce développement.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse: Le simple partage d'expériences et de témoignages est déjà très utile pour les uns et les autres. Sur la garantie jeune, je partage le même questionnement que le député Lesterlin. C'est pour ça que je suis intervenu au début de l'entretien pour poser la question au jeune volontaire. Je pense que les deux dispositifs doivent s'articuler. Ça implique que la garantie jeune soit reconnue par le service civique et que la garantie jeune reconnaisse le service civique. Pour l'indemnité, c'est prévu. Il y a des systèmes compliqués de dégressivité. La question est celle du maintien du lien avec la mission locale pendant que le jeune est en service civique. J'ai constaté que c'était le cas. Au moins dans l'Allier, c'est fait correctement. On fait régulièrement le point sur la garantie jeune avec la DGFP. Je vais pouvoir faire part de cette expérience positive. C'est très précieux. Sur la question de la mobilité, je vais faire un peu de pub pour le ministère. Hier, le ministre a dévoilé un site internet « découvrirlemonde.gouv.fr ». Le hashtag sur twitter, c'est la bougitude. Un vrai service nouveau est proposé par le ministère en lien avec l'ensemble des opérateurs de la mobilité. Ça nous éloigne un peu du service civique stricto sensu. Les vertus et les bénéfices d'une expérience à l'étranger

sont très positifs. Quand on rencontre des jeunes de retour de mobilité, c'est un peu comme des jeunes de retour de service civique. C'est un voyage extérieur, mais c'est aussi un voyage intime très fort qui transforme beaucoup les gens. On a beaucoup d'idées reçues sur le fait que c'est compliqué et cher. C'est vrai en partie. Mais on néglige un point important. Il y a beaucoup de dispositifs d'aide, d'appui, de programmes pour partir à l'étranger. Parfois, on parle d'infobésité. Il y a trop d'infos. Il y a plusieurs dispositifs avec des statuts différents, des offres commerciales dans l'intérêt général. Beaucoup de jeunes qui souhaitent faire une expérience de mobilité à l'étranger sont désorientés. Le site est alimenté par des contributeurs qui sont des opérateurs de mobilité reconnus comme l'agence du service civique, France volontaires, l'agence Erasmus+. Les collectivités locales, les conseils régionaux en particulier sont partenaires du programme. Ce statut de contributeur est ouvert à tous les promoteurs de la mobilité. Ils renseignent des offres de mobilité. Le jeune en fonction de son profil, de son âge, de son envie, de ses caractéristiques personnelles va pouvoir accéder à une information qualifiée et être accompagné, contacter des services pour l'aider dans la construction de son parcours de mobilité. On ne crée pas un nouveau dispositif. C'est une façon d'accéder à l'information sur les dispositifs qui existent déjà pour que le jeune puisse construire son parcours. N'hésitez pas à aller regarder de quoi il s'agit. La reconnaissance de l'expérience est un sujet central. Il y a plusieurs façons d'aborder le sujet. Il existe l'attestation de service civique remise à chaque volontaire. Il y a une réflexion conduite par beaucoup d'associations qui accueillent des gens en service civique sur la reconnaissance des compétences mises en œuvre dans le cadre du service civique. Ça peut prendre la forme de passeports, de livrets ou des mises en situation pour que le jeune apprenne à restituer de façon éloquente son expérience et ce qu'elle lui a apporté. Des reconnaissances plus formelles par l'institution sont possibles. On a sorti une importante circulaire avec le ministère de l'enseignement supérieur pour systématiser l'année de césure. C'est l'occasion de reconnaître que, dans cette année de césure, on peut mettre en place des projets de mobilité, de service civique et pas seulement de stage. Il y a des universités qui sont assez en avance. Elles vont reconnaître soit des facilités en matière d'examens, d'organisation et d'agenda, soit des reconnaissances de crédits qui peuvent valoriser l'expérience de service civique. Il faut multiplier tout ça, le systématiser. Mais la reconnaissance passe par le témoignage, la montée en puissance. Quand chacun connaîtra quelqu'un qui aura fait un service civique, on prendra mieux la mesure de ce que ça peut apporter aux jeunes. Ça passe aussi par l'effet de masse, de solennité. On n'en fait pas assez sur le service civique. C'est une question à laquelle tient le député Lesterlin. Il n'est pas normal de recevoir son attestation de service civique par la poste. Elle devrait être remise en préfecture, en mairie avec les élus. C'est presque une décoration. Ce n'est pas un gadget. Les jeunes y seraient sensibles. La collectivité doit aux jeunes cette reconnaissance formelle et solennelle de la portée de leur engagement.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Merci pour ce premier retour.

Davy Lemaire, conseiller municipal de la ville de Dunkerque, délégué à la jeunesse : Trois points. Le premier est le paiement des indemnités. On a légèrement anticipé les retards. Entre le recrutement et démarrage du volontariat, on a trois mois pour la première promotion et cinq mois pour la deuxième. On a recruté, mais ils ne commencent pas tout de suite. On peut alléger les retards de paiement. Sur le tutorat, il est très difficile de trouver des tuteurs dans les services des collectivités. C'est une bataille quotidienne du coordinateur du service civique. Ça a été très difficile au démarrage. Pour nous, il a réussi. Mais il se bat encore pour trouver de nouvelles missions, de nouveaux tuteurs. Le lien doit être très fort entre le coordinateur et le tuteur. C'est pour ça qu'on a mis en place un guide du tutorat. Je vous invite à le demander aux services de la ville. Il peut aider. Si vous avez des idées, n'hésitez pas. On essaie de le faire évoluer. Pour la valorisation et la reconnaissance, on va mettre en place, en 2016 ou 2017, un passeport de compétences numériques, pas que pour le service civique, pour tous les dispositifs de la ville pour savoir ce qu'un jeune apprend, ce qu'il gagne en compétences, en connaissances. Ce passeport numérique sera certifié ville de Dunkerque. Le jeune pourra l'ajouter à son CV. On va avoir une grande réunion avec tous les partenaires, notamment dans l'insertion et l'emploi pour expliquer cette démarche complémentaire. On valorisera le service civique dans ce passeport.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci. Monsieur Laloy, une réaction sur la place des collectivités dans ce processus ? Il y a eu une interpellation sur la nécessité que les collectivités participent à la logistique de la mobilité.

Jean-Sébastien Laloy, vice-président du Conseil Départemental de l'Allier : On a discuté de la coopération décentralisée avec le député Lesterlin juste avant l'ouverture de la table ronde. On la met en place dans certaines collectivités comme le Conseil départemental de l'Allier, la ville de Cusset où on a un service de coopération décentralisée. Dans le cadre de ces services, on mène des actions de solidarité la plupart du temps. On est en train de développer un projet à la ville de Cusset avec la ville de Kouvé au Togo. On va réaliser un projet d'investissement important dans le cadre du dispositif du 1% de la loi Oudin-Santini qui est prélevé sur les factures d'eau de la collectivité. On va porter ce projet en partenariat avec des ONG pour apporter l'eau potable et l'assainissement dans cette ville du Togo. Cette mission pourrait intéresser un jeune en service civique au sein de notre collectivité. Mais les démarches administratives nous paraissent un peu compliquées. Je sais que le député Lesterlin s'est beaucoup investi dans cette thématique pour permettre des missions à l'international. C'est déjà difficile à organiser pour nos propres agents. On n'en est pas encore à l'étape de l'imaginer pour un jeune en service civique. Pourtant, je pense que la collectivité territoriale est le bon échelon pour développer ces missions de service civique à l'international dans le cadre de nos services de coopération décentralisée. Il y a un travail de sensibilisation et de communication à faire auprès des communes qui ont des services de coopération décentralisée et un travail de pédagogie sur la facilité de mise en œuvre du dispositif. Ca peut paraître compliqué vu de loin.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Merci. Oriane ?

Oriane Lepasquier, agence du service civique : Merci pour tous ces témoignages. Je vais d'abord réagir à ces questions de coopération décentralisée. Le service civique à l'international est très minoritaire. C'est seulement quelques centaines de jeunes qui partent à l'étranger dans le cadre du service civique, malheureusement. Mais ça se développe plus vite que la moyenne des missions de service civique. C'est très positif. Sur la coopération décentralisée, je vous invite à consulter le dernier appel à projets du MAE sur coopération décentralisée et volontariat qui peut être un levier pour développer ce type de projets. On a bien entendu les difficultés administratives. Par exemple, il n'y a pas de visa volontariat. C'est souvent compliqué avec les consulats sur place pour faciliter les choses. On est souvent obligé d'intervenir au cas par cas pour débloquer les délivrances de visas pour les volontaires qui viennent en France pour faire leur service civique. Sur la problématique citée par le député Lesterlin qui connaît bien nos travaux, ça n'avance pas aussi vite qu'on le souhaiterait, même si on y travaille presque quotidiennement avec l'enseignement supérieur. On travaille aussi avec les CROUS qui étaient prêts à ouvrir les restaurants universitaires aux jeunes en service civique. Ça fait aussi partie des petits avantages qui peuvent considérablement faciliter la vie quotidienne des jeunes en service civique. C'est essentiel. Le développement massif du service civique va nous aider. Il y a aussi un vrai changement de culture à avoir collectivement sur la reconnaissance du volontariat dans le parcours des jeunes. Vous avez entendu les témoignages de ces quatre volontaires ou anciens volontaires. Vous en ressortez convaincus de l'intérêt dans un parcours professionnel d'avoir fait ce volontariat et d'avoir eu une expérience d'un engagement de ce type-là dans le parcours d'un jeune. On a parlé des collectivités, mais les employeurs en général, notamment du privé, connaissent mal le service civique. Et on n'a pas la reconnaissance qu'on souhaiterait des volontaires et de leurs compétences. Je voudrais revenir sur la valorisation symbolique. Des préfectures commencent à organiser des remises de prestations aux volontaires en service civique à la fin de leur mission. Ça fait partie de la reconnaissance symbolique de l'Etat et de la collectivité au sens large de ce que ces jeunes ont fait pour la société. C'est essentiel pour la valorisation. Vous auriez été ravis d'être accueillis par le préfet pour cette remise-là. Je ne sais pas si c'est prévu par le préfet de l'Allier. Éventuellement, on en parlera. Il est important que l'Etat reconnaisse ces jeunes symboliquement et pas seulement financièrement pour ce qu'ils ont fait pour les autres. On a beaucoup parlé du tutorat. Vous avez aussi dit que c'était une des clefs de la réussite. On en est tous convaincus. Si 90% des jeunes sont contents de leur service civique, c'est parce qu'ils ont eu un tuteur qui les a accompagnés dans cette démarche et s'est investi pour que ça se passe bien. Pour la reconnaissance, il est essentiel que les tuteurs accompagnent aussi les jeunes pour les aider à comprendre et à exprimer ce qu'ils ont appris pendant leur mission de service civique. C'est le cas des personnes qu'on a autour de la table. Il est important qu'un tuteur puisse les aider à prendre conscience des changements, des savoir-faire, des compétences et les évolutions de savoir-être grâce à leur mission de service civique. Un service civique dure 6 mois, 8 mois. Ça passe très vite et les jeunes ne se rendent pas toujours compte de tout ce qu'ils ont appris. Ils ont besoin de leur tuteur pour apprendre à l'exprimer et à le valoriser auprès d'un employeur potentiel. On organise des formations pour les tuteurs en service civique. Vous pouvez envoyer autant de tuteurs que vous voulez. Les frais

pédagogiques sont pris en charge par l'agence du service civique. Si vous avez au moins 10 tuteurs, vous pouvez faire venir le prestataire pour organiser votre propre formation. Ça peut faciliter l'accompagnement pour ces agents, mais ça peut aussi faire apprendre ce qu'est le service civique. Ça peut vous faire économiser beaucoup de temps en matière d'information et de communication interne sur ce qu'est le volontariat par rapport à d'autres statuts. C'est encore un peu un ovni dans la politique publique et il n'est pas toujours bien compris et bien appréhendé.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Merci pour ces précisions. J'avais laissé deux ou trois questions dans la salle.

Véronique Soussan: C'est une intervention. Je suis chargée du service civique à la DDCSPP de l'Allier. J'ai entendu une interrogation sur la place des services déconcentrés dans la mobilisation pour le service civique. Nous faisons des réunions d'information pour présenter le dispositif. Monsieur Lesterlin était là. Nous en avons fait deux, à Vichy avec Samuel, et à Moulins avec Clémence. A Vichy, nous avons envoyé 600 ou 700 invitations. Il y avait 40 personnes présentes, plus Samuel. A Moulins, 800 invitations et 20 personnes présentes dans la salle. On a un problème de mobilisation. Il ne faut pas hésiter à contacter la DDCSPP. Même si je suis toute seule pour le dispositif, on y arrive quand même. Des rencontres sont prévues. Une aura lieu à Vichy mardi prochain à 18h 30 pour aider les structures à remplir le dossier de demande d'agrément. On va jusque-là. Merci.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP : Merci pour ces précisions et l'annonce de la réunion. J'espère que vous aurez du monde.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Le travail se fait bien en collaboration avec les missions locales et les personnes qui accueillent les jeunes en service civique. Je ne pense pas que ça marche ailleurs différemment. Ça marche bien. Notre vrai souci est que les dispositifs s'entrechoquent et qu'on ne nous dise pas toutes les choses avant. Par exemple, la garantie jeune a pour objectif principal l'autonomie des jeunes. On se dit que le service civique est dans l'objectif. Mais non. La réalité est qu'on attend un décret dont j'espère qu'il ne sera pas ce qu'on nous dit qu'il va être. Il devrait sortir le 10 novembre. Les allocations ne seraient pas cumulables, mais en plus ces périodes de service civique ne seraient pas valorisées comme des périodes d'entreprise pour les jeunes de la garantie jeune. Ça veut dire qu'on ferme le service civique aux jeunes de la garantie jeune. J'ai du mal et mes conseillers dans la structure ont du mal à comprendre. On parle de développer le service civique. Il faut que vous soyez au courant de la réalité sur le terrain. C'est des appels de maires qui ont, par exemple, un problème avec le centre de loisirs et demandent la différence entre le service civique et l'emploi d'avenir. Je réponds que ça n'a rien à voir. Dans un cas, c'est l'engagement d'un bénévole qui ne peut pas travailler seul et avoir des responsabilités. Il peut apporter des choses nouvelles. En schématisant, c'est un bénévole que le maire va avoir régulièrement. L'autre, c'est un contrat de travail. Le maire me dit que l'un est payant et l'autre gratuit. Il y a concurrence des dispositifs. Nous demandons aux associations de faire du service civique, de l'emploi d'avenir, du CAE. On s'est interrogé avec la sous-préfecture, avec les partenaires. La moyenne des associations dans l'Allier a des budgets de 7 000 euros. Elles ne pourront pas tout faire. Elles ne pourront pas tutorer un service civique. Elles ne pourront pas avoir un emploi d'avenir. Elles ne pourront pas avoir quelqu'un en CAE. On veut construire des parcours cohérents pour des jeunes. Le service civique, comme l'a expliqué Samuel, permet de prendre du temps, d'apprendre à communiquer, à travailler avec des partenaires, apprendre des compétences qui vont rapprocher de l'emploi. Sur le terrain, c'est beaucoup moins simple que ça.

Patrice Colard, caisse d'allocations familiales de l'Yonne: Bonjour. Notre CAF de l'Yonne vient de décider de prendre des services civiques avec un niveau de qualification basse. C'est le choix de notre direction. Ce dispositif est très riche. C'est une chance donnée à un certain nombre de personnes. Quand même, une interrogation et une provocation devant le consensus. L'interrogation: je me demande si à l'échelle européenne on n'est pas en train de fabriquer un salaire à 400 euros pour les moins de 30 ou 35 ans. La provocation: Jean-Benoît, monsieur le député, quand êtes-vous prêts à faire un service civique à 400 euros?

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse : Je vais laisser le député répondre en ce qui le concerne. La réponse facile est de dire qu'on a passé l'âge. Mais cette façon de voir les choses

n'est pas très recevable. Je me suis souvent posé la question parce que j'ai contribué à la création du service civique. J'étais là en 2010. Avec Martin Hirsch, Bernard Lesterlin, on a créé le service civique. Je me suis souvent demandé, ça paraissait évident à Martin Hirsch, si je l'aurais fait dans les conditions qui sont celles des jeunes aujourd'hui. Je n'en sais rien. Je crois que cette disponibilité, cette volonté d'engagement est très particulière à la génération qui a entre 16 et 25 ans aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que, si on avait fait le service civique il y a 15 ans, on aurait pu organiser une montée en puissance aussi forte que celle d'aujourd'hui. On aurait pu inciter les collectivités locales, les associations qui existaient déjà à prendre des jeunes en service civique. On faisait déjà beaucoup de contrats aidés il y a 10 ou 15 ans. Les politiques de l'emploi n'ont pas beaucoup changé. En revanche, je suis à peu près convaincu que cette recherche de sens, d'être utile, de trouver un équilibre entre être utile à soi et aux autres qu'offre le service civique, n'avait pas la même force, la même prégnance quand j'étais jeune. Je ne suis pas sûr que je l'aurais fait. Je ne l'aurais pas forcément fait pour des raisons financières parce qu'on ne se projetait pas dans l'avenir de la même façon il y a 15 ans qu'aujourd'hui. Je suis impressionné favorablement, même très touché par la façon dont les jeunes le ressentent. Quand on rencontre des jeunes en service civique, certains ont un discours de ce type-là et regrettent le montant de l'indemnité. On s'est posé la question quand on l'a fixé. Si on le met trop haut, on entre en concurrence, on crée un écart entre le strict bénévolat et le SMIC, notamment le SMIC à temps partiel. C'est compliqué à calibrer. Le point d'aujourd'hui est un point d'équilibre. Il permet de tenir sur la ligne de crête entre l'engagement désintéressé et le salaire minimum. Il n'y a pas d'autre réponse que cellelà pour moi. Je voudrais revenir sur les bénéfices du service civique. On a parlé du double dividende, ça sert à soi, ça sert aux autres. C'est presque un voyage intérieur. Les gens sortent transformés. Il y a une dimension de développement personnel. On a évoqué deux effets collatéraux auxquels on n'avait pas pensé et qui sont très importants. Le premier est que ça remet en cause les pratiques professionnelles des gens qui accueillent les jeunes en service civique. C'est vrai en collectivité, c'est vrai dans les associations. Une association est habituée à fonctionner avec des bénévoles, éventuellement avec des salariés. L'arrivée d'un jeune en service civique qui n'est ni un bénévole, ni un salarié, remet de l'air frais, remet en cause. Ça n'est pas facile. Ça permet d'inventer des nouvelles façons de faire. Un deuxième effet collatéral encore plus important est le renouvellement des cadres, en étant un peu provocateur, je dirais renouvellement des élites. Il y a un enjeu au sein du mouvement associatif d'accéder à une sorte de bénévolat de responsabilités. Le jeune de 18 ans n'a pas envie d'être trésorier ou président de l'association. Après avoir fait un service civique, son regard est un peu différent. Il y a aussi le renouvellement des élites politiques. On a un exemple ici avec un ancien volontaire qui a des responsabilités et un élu qui est très attaché à ces questions de volontariat. C'est très important pour la société de demain d'avoir des élus qui prennent des responsabilités, qui ont un passé, une sensibilité, une attention aux questions de volontariat et d'engagement.

Davy Lemaire, conseiller municipal de la ville de Dunkerque, délégué à la jeunesse : Je voudrais juste rappeler que le service civique est l'engagement citoyen d'un jeune. C'est une aventure humaine avant d'être un boulot. La mission n'est pas celle d'un employé. Elle est moindre. Elle est plus accompagnée. On peut vite avoir peur de tomber dans un emploi. Le cadrage des missions est important. Si les missions sont bien conçues, si elles n'ont pas les charges d'un emploi, ça se passe bien. On ne bascule pas vers un emploi. Ceux qui sont revenus d'un volontariat européen ne nous ont jamais parlé d'emploi. Ils ont parlé de mission, du plaisir qu'ils ont pris et de la découverte d'un autre pays.

Agnès Chapelier-Monnet, Ville de Vénissieux, Rhône: J'ai l'impression que vous n'avez pas exactement répondu à la question de la collègue de l'Essonne. Je vais la reformuler différemment. Vous, acteurs d'Etat, êtes très en attente de l'implication des collectivités locales pour développer cette offre de service civique, ce que je trouve légitime. Je peux témoigner, ici en tant qu'acteur de terrain, de l'implication des collègues de l'Etat déconcentré pour battre le terrain et essayer de convaincre. Mais dans ces réunions où peu de personnes vont, qui y va des collectivités? Ce sont les techniciens. Si vous souhaitez développer auprès des collectivités, il faut vous adresser aux décideurs, c'est-à-dire aux élus, car in fine ce sont eux qui décident d'aller vers le service civique, sinon on n'y va pas. Vous pouvez le faire sur un mode incitatif en allant battre le terrain des réunions d'élus, associations des maires de France, accompagnés de jeunes qui ont fait un service civique et des statistiques que vous présentez et qui démontrent tout l'intérêt du dispositif pour les jeunes. Mais peut-être va-t-il falloir que vous passiez à un mode plus impératif, pourquoi pas un texte de loi qui obligerait les collectivités à proposer un

certain nombre de services civiques. Si c'est vraiment une priorité du gouvernement, il faut utiliser les moyens d'action qui sont à la mesure de l'enjeu.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse : Il se trouve que les collectivités locales administrent ça librement. La loi n'y peut rien. C'est la constitution qui l'a prévu.

Agnès Chapelier-Monnet, Ville de Vénissieux, Rhône : C'est ce que j'ai dû répondre au collègue de la préfecture qui m'a dit que c'était une volonté du président de la République. Je lui ai répondu de ne pas oublier l'article 72 de la constitution.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse: Le président peut convoquer un congrès ou organiser un référendum pour changer ce point-là. Toute plaisanterie mise à part, on est sur le mode de l'incitation et ça ne peut être que ça. On est sur le mode de la preuve et de la conviction et de l'exemplarité. Aujourd'hui, on ne touche pas beaucoup d'élus dans cette salle. Au niveau national et au niveau local, on ne travaille pas qu'avec les techniciens. On travaille aussi avec les élus. Le rôle des préfets est bien de convaincre les élus des départements de s'intéresser au service civique. Au niveau national, on travaille aussi avec les grandes associations d'élus. Parfois avec les grandes associations d'élus, ça a un côté presque kafkaïen. On vient avec le CNFPT au salon des maires. Ça n'est pas anecdotique bien qu'on soit dans le domaine de l'évènementiel. J'étais au salon des maires l'année dernière pour parler des rythmes éducatifs. Avec quatre maires déchaînés face à vous, si vous avez des messages à faire passer, c'est le bon moment ! Les élus sont bien représentés en tant qu'élus. On aura plus de succès à leur parler du service civique que des rythmes éducatifs ou PEDT. Là, on a une occasion importante avec les équipes de l'agence et les équipes du CNFPT pour organiser une mobilisation, une sensibilisation et une information sur le service civique. Ça ne peut pas être autre chose. La contrainte n'est pas dans l'ADN, dans la conception qu'on peut se faire du service civique.

Karmel Kharti: Je suis chargée de mission et référent du service civique à la ville d'Evry. On fait apparemment partie des 6% de collectivités à proposer un service civique. Cela fait 5 ans qu'on propose ce dispositif qui fonctionne très très bien et qui évolue chaque année avec de nouveaux outils. Je suis intéressée par des outils chez vous à Dunkerque. Je vais vous passer un coup de fil dès lundi pour récupérer quelques bonnes pratiques. On a plus que doublé nos effectifs puisque, dès 2016, on va accueillir 40 volontaires en service civique à la ville d'Evry. C'est énorme puisqu'on veut également maintenir la qualité de l'accompagnement des jeunes. 40 volontaires en service civique, ça suppose un gros travail d'accompagnement, de coordination. 28 services de la ville se sont engagés, et je tiens à le souligner, volontairement à prendre des volontaires dont je suis tutrice, ainsi que ma collègue Myriam du service jeunesse de la ville, qui m'accompagne aujourd'hui. J'ai pris le micro pour faire quelques remarques et aborder quelques points de vigilance sur ce qu'on peut vivre localement. Je suis entièrement d'accord avec ce que disait la directrice de la mission locale. Un gros amalgame se fait chez nous, les professionnels, mais aussi dans l'esprit des jeunes, sur les différents dispositifs qui existent, notamment emploi d'avenir, garantie jeune et service civique. Il va falloir proposer un lexique du service civique, c'est valable aussi pour nous les professionnels, pour utiliser les bons termes. En effet, le volontariat n'est pas du bénévolat, sinon il n'y aurait pas d'indemnités. Ce n'est pas du boulot. Et surtout, quand on recrute, il faut faire attention à ne pas parler de recrutement justement, peut-être de sélection. On travaille dans la coordination pour éviter de recruter des chargés de mission, des coordinateurs de maisons de quartier. On essaie de rester dans du volontariat, dans des vraies missions comme vous l'avez très bien souligné tout à l'heure. Je vais parler un peu budget qui est le nerf de la guerre des collectivités. Le service civique est très peu coûteux. Ça va peut-être rassurer quelques personnes dans la salle. Pour 40 volontaires en service civique, on est à peine à 10 000 euros. Ça n'est pas grand-chose. Je pense que c'est à la portée de tout le monde avec une petite volonté politique derrière évidemment. Il est dommage de ne pas avoir entendu dans vos témoignages l'institut du service civique. J'aurais préféré qu'il y ait un point là-dessus. La jeune fille parlait de passer un concours sans passer les écrits. Je crois que tu dois être lauréate du service civique. Il serait bien de faire un point à ce sujet pour les personnes qui sont dans la salle pour qu'elles comprennent ce qu'est l'institut et son lien avec l'agence. Je vais en profiter pour faire une petite publicité. A l'échelle locale, on a souvent milité pour avoir plus de temps de rencontre avec nos homologues de villes ou d'associations qui accueillent des volontaires. Je ne vous cache pas que, dans l'Essonne, on a eu beaucoup de mal à monter ce type de manifestation. Pour la première fois, les assises départementales vont avoir lieu à Evry le 14 octobre. C'est l'occasion de faire des tables rondes, d'échanger sur les expériences et de valoriser le service civique à l'échelle étatique. Je vous remercie.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse : Un mot sur les diplômes et l'institut. Parmi toutes les modalités de reconnaissance, une est fondamentale. Ce sont les équivalences entre un parcours de service civique et des diplômes qui existent déjà. On a parlé de la filière sociale comme l'éducation spécialisée. Il y a eu des travaux avec la direction générale de la cohésion sociale sur le sujet. Un sujet est devant nous et il me paraît très important, j'en ai la charge, ce sont les diplômes de l'animation DE JEPS, BP JEPS etc. On va travailler à la réforme et la reconnaissance de ces qualifications. Il est important de voir comment valoriser l'expérience de service civique et que ce ne soit pas un handicap, mais un atout pour le passage des examens. L'institut du service civique a changé de nom. Il s'appelle l'institut de l'engagement depuis quelques semaines. Il fait toujours la même chose. C'est une association fondée par des gens qui se sont beaucoup occupés de service civique, dont Martin Hirsch. C'est une association autonome qui a des liens de travail avec l'agence et l'administration. Cette initiative est privée. Elle est formidable et très riche. Elle est partie du constat que les volontaires qui ont fait un service civique, idée pas toujours facile à défendre parce qu'elle est un peu élitiste, sont tous formidables, mais que certains ont peut-être des parcours encore plus formidables et qu'on peut les aider à aller plus loin. Comme les effectifs grossissent beaucoup, cette dimension élitiste est en train de diminuer et c'est bien. Il s'agit de penser à l'après du service civique. L'institut du service civique se propose d'accompagner des volontaires en choisissant ceux qui ont les projets les plus forts et les plus originaux pour construire un parcours d'excellence dans l'après du service civique. Ca peut être une reprise d'études. Il y a beaucoup de conventions entre l'institut de l'engagement et des écoles et des universités. Ça peut être aussi un accès direct à l'emploi. Il y a des conventions pour permettre à des personnes d'intégrer des grands groupes français, mais pas seulement. Ca peut passer aussi par un accompagnement au projet. Certains volontaires en service civique ont une mentalité d'entrepreneur et souhaitent créer des entreprises en particulier dans le monde de l'ESS. L'institut de l'engagement propose aussi des formules d'accompagnement avec du tutorat, du coaching à la création d'entreprise. J'ai dit ESS parce qu'en général les volontaires en service civique se projettent plutôt dans ce secteur-là et c'est heureux. C'est une très bonne initiative, un très beau projet qui draine un réseau d'amis du service civique très large dans toutes les sphères de la société et de l'économie. Je ne peux que vous engager à vous renseigner et à candidater. Il y a une procédure de sélection assez sévère qui permet de mettre en avant des parcours exemplaires d'excellence.

Bernard Lesterlin, député de l'Allier : Je voudrais dire un mot pour ne pas donner l'impression que je fuis l'interpellation perfide de monsieur qui demandait si j'aurais fait le service civique. Il ne vous aura pas échappé que j'ai dépassé la limite d'âge. Ma vie que je ne vous raconterai pas est une série d'expériences de services civiques multiples. J'ai commencé à militer dans ce registre alors que j'avais une vingtaine d'années. Ca ne présente aucun intérêt pour notre débat aujourd'hui. Si vous voulez en parler avec moi, je suis à votre disposition. Je tire de cet échange, après les témoignages et les interventions, une chose fondamentale. Je m'appuierai sur la réflexion de madame Soussan nous rappelant le nombre d'invitations envoyées pour les réunions d'information et le nombre de participants. Je veux lui dire qu'il ne faut pas se décourager. Il ressort de notre échange une évidence. Le service civique ne se développera que si, ensemble, les fonctionnaires que vous êtes, que j'ai été, les élus, les militants associatifs travaillent main dans la main. Nous avons un vrai, vrai, problème de gouvernance du dispositif si nous voulons atteindre les objectifs qui ont été édictés par le président de la République il y a quelques mois. Je dis bien édictés car ces objectifs-là ne se décrètent pas. S'ils se décrétaient, ça voudrait dire qu'on sort du volontariat et ce serait une absurdité. Au lendemain du 11 janvier, à droite comme à gauche, certains esprits malins on dit qu'il fallait refaire un service national obligatoire et qu'il fallait rendre le service civique obligatoire. Je dis bien à droite comme à gauche y compris dans ma famille politique. C'était de la folie. Ça aurait tué le service civique. A partir du moment où on ne peut pas décréter, à partir du moment où on ne peut pas rendre obligatoire, à partir du moment où il est absurde de mettre l'obligation sur les épaules des jeunes, à l'initiative d'une société qui n'est pas capable de leur offrir un avenir parce qu'on n'est pas capable de donner du boulot à tous, je pense que la société doit s'imposer à elle-même cette obligation morale. Je dis bien cette obligation morale. Nous pouvons le faire sans être en infraction avec le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales. Je l'ai déjà suggéré, mais les choses ne sont pas encore mûres, je demande s'il ne conviendrait pas de donner par la loi une certaine solennité à ce principe d'offrir l'opportunité à tous nos jeunes de pouvoir s'engager s'ils le veulent. L'universalité, c'est une

obligation qui s'impose à la nation toute entière, c'est-à-dire à chacun d'entre nous comme citoyen, à nos collectivités territoriales, à l'Etat, à nos établissements publics, à nos associations. Un jour, il va falloir qu'on pose ce principe. En effet, nous savons que nous ne pouvons pas nous tromper en rendant possible l'engagement. Les témoignages sont là pour montrer qu'en matière d'insertion sociale, important, et professionnelle, on ne peut pas se tromper en investissant dans le service civique ou dans les autres formes d'engagement citoyen. Mais pour cela, il faut que tout le monde s'y mette. Sur le budget restreint de l'agence du service civique, il me paraît de plus en plus inutile de mettre des millions pour des campagnes de promotion du service civique. Il ne me paraît pas envisageable de régler le problème de la montée en charge du service civique en faisant en sorte que chaque ministre reçoive pour son département ministériel un objectif. En effet, c'est bien quand les ministres sortent des communiqués disant qu'ils ont fait une réunion, ou qu'un ministre, dont c'est la fonction, fait une réunion interministérielle et dit qu'on va avoir 1 000 jeunes, 2 000 jeunes, 3 000 jeunes, pourquoi pas 6 000 jeunes, sur le terrain des nouveaux métiers, du nouvel engagement, de la nouvelle écologie etc. Très bien. Mais les postes de service civique ne vont pas se créer dans le bureau de Ségolène Royal boulevard Saint-Germain. Ils ne vont pas se créer rue Saint-Dominique dans le bureau de monsieur Kanner. Ils vont se créer sur le terrain. Pour qu'ils se créent sur le terrain, il faut faire ce qu'on a fait ici aujourd'hui, c'est-à-dire sous l'autorité de l'Etat, sous le pilotage de l'Etat, donc des sous-préfets parce qu'il faut être dans la proximité. Il faut mettre autour de la table des élus qui y croient, engagés, des jeunes qui font leur service civique qui y croient et qui savent comment ça va changer leur vie ou qui l'ont fait, des directeurs d'établissements publics de santé, d'éducation ou autre, des élus, bien sûr le directeur de la mission locale, bien sûr les services déconcentrés de l'Etat en charge des politiques de jeunesse. Ça n'est que comme ça qu'on arrivera à convaincre les associations qui n'y ont pas encore accès, les petites collectivités locales qui se disent que c'est impossible. Rien n'est impossible. Tout le monde se dit par exemple que les échanges internationaux sont très compliqués, qu'obtenir un visa pour faire venir un jeune d'un pays de l'Afrique subsaharienne c'est quasiment impossible. Mais non, il faut que la loi dise que c'est possible. Et c'est ce que nous avons fait dans la loi par un amendement pour lequel Martin Hirsch m'a largement soutenu et qu'on a fait voter à l'unanimité de la droite comme de la gauche, rendant par exemple possible de réaliser son service civique dans le cadre de la coopération décentralisée sur les projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales. Il faut le mettre dans la loi. Il faut solennellement dire que c'est une obligation pour tout le monde de rendre possible à nos jeunes l'accès au service civique ou en tout cas à l'engagement citoyen. On peut le faire parce que je sais à quel point sont géniaux tous les collègues qui travaillent à l'agence du service civique. Avec la montée en charge, on a gagné 8 postes budgétaires. C'est génial. Mais vous n'imaginez pas que ces 25 personnes vont être capables de gérer un dispositif qui est susceptible d'accueillir 400 000 jeunes par an dans quelques années. Non. Et ce serait malsain que ce soit eux qui le gèrent seuls. C'est un problème de tout le monde. C'est un problème de proximité. Et c'est un problème de partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les militants associatifs. Ça, il faut l'organiser et ça, ça n'est pas encore fait.

Joaquim Timotéo, chargé d'études et de recherches à l'INJEP: Merci monsieur Lesterlin pour cette dernière intervention qui conclut de belle façon cette matinée. Merci pour vos témoignages. Je souhaite un bel avenir à nos trois jeunes volontaires ou ex-volontaires, un bel avenir aussi à la coopération qui ne manquera pas de se développer dans ce territoire et ailleurs entre les collectivités, l'Etat et les associations pour faire de ce programme un programme toujours aussi ambitieux. L'an prochain, Jean-Benoît Dujol qui a l'habitude de venir à ces rencontres, viendra nous dire où on en sera des progrès réalisés aussi bien sur le terrain du développement du service civique que sur le terrain de la réussite des belles carrières qui se profilent pour les jeunes volontaires. Merci à vous.